

Pourquoi Denis Gautier-Sauvagnac et Laurence Parisot ne sont-ils pas en prison ?

Par Gérard Filoche

C'est une bande organisée au plus haut niveau.
Ils trafiquent de l'argent sale, selon leurs propres termes.
Ils corrompent.
Ils paient des salaires en liquide sans cotisation sociale.
Ils se font des prêts à taux zéro, entre eux, illicites.
Ils collectent des fonds secrets d'une double comptabilité des entreprises.
Ils ont une caisse noire de 600 millions d'euros – certains anciens dirigeants de l'UIMM ont dit qu'elle avait atteint un milliard, qu'ils avaient fait "pareil" que DGS depuis des décennies.
Ils sortent des valises de 26 à 32 kg d'argent liquide dont au moins 19 millions – prouvés – depuis l'an 2000. Ils ont même avoué que cela dure depuis bien plus longtemps et que cela porte sur des sommes plus importantes.
On n'a jamais eu un scandale aussi énorme.

La seule chose que DGS ait reconnu c'est que c'était une caisse anti-grève - qui devait donc servir aussi à « fausser » la célèbre concurrence « libre ». Denis Gautier-Sauvagnac est toujours en poste comme délégué général de l'UIMM et reçoit 20 000 euros par mois pour faire ce racket et ce trafic d'influence jusqu'à sa retraite prévue en mai 2008 à ses 65 ans. Ils continuent : MM. De Calan, la secrétaire de DGS, et d'autres ont été mis en examen aussi.

Ils se concertent. Des fuites ont été publiées par "Le Parisien" du samedi 1er mars sur leurs réunions en ce sens de fin novembre dernier et de début décembre où ils ont négocié « l'omerta » avec le « parrain » comme dans un « QG » de la mafia.

Ils détruisent les preuves et sont inculpés pour cela, pourquoi ne les empêche-t-on pas ? (le petit trader, Kerviel, de la Société générale a été placé en préventive pour « empêcher qu'il se concertent avec d'éventuels complices » et qu'il « détruise des preuves »).

Ils font entrave à la justice en se liguant préventivement contre ses enquêtes, en se prémunissant contre ses verdicts.

Pour moins que cela n'importe quelle bande de ce type serait sous les verrous.

Mme Parisot a reconnu il y a cinq mois qu'elle était « salie » et que « beaucoup savaient inconsciemment » ce « secret de famille honteux ». Elle ne s'est pas lavée depuis.

Et c'est son organisation entière UIMM-MEDEF qui cautionne aujourd'hui tout cela.

On apprend seulement aujourd'hui qu'en début décembre, secrètement, il y a trois mois, ils ont passé un pacte de complicité : DGS ne dira rien, et il lui sera attribué (officiellement) 1,5 million d'euros (combien de Smic ?), ainsi que tous ses frais fiscaux éventuels. Un Pactole pour le chantage au

silence du « parrain », pour s'assurer de l'omerta. C'est Michel de Virville, successeur de DGS à la présidence de l'UNEDIC l'auteur du premier rapport, en 2004 pour démanteler le Code du travail, très proche de Laurence Parisot, qui a négocié et conclu le « contrat » avec DGS.

Que faut-il de plus pour que la bande ne soit pas placée en préventive immédiate ?

Mme Parisot ose à la télévision, interrogée sur les 40 % d'augmentation des salaires des patrons annoncer qu'elle va "saisir la commission d'éthique" du Medef ? Il y a une éthique au Medef ? Et même une "commission d'éthique" ?

M. Sarkozy (qui connaissait le dossier depuis 2004 lorsque le Tracfin l'avait averti en tant que ministre de l'intérieur, et qui n'avait rien fait alors) M. Fillon et Mme Dati, qui en appellent chaque jour à l'impunité zéro, sont-ils forts avec les faibles et faibles avec les forts ? Ou y a t il d'autres complicités plus élevées encore ? Le concurrent de Mme Parisot à la tête du Medef n'était-il pas Guillaume Sarkozy ?

[Gérard Filoche, le 2 mars 2008](#)